



NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE MR – PS 2024 Conseil provincial du 30 novembre 2023

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Monsieur les Députés,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Comme toujours, l'approche des fêtes de fin d'année signifie que vient pour nous le temps du Grand Oral. Mais puisqu'il s'agit également de la dernière note de politique générale de la législature en cours, nous veillerons à jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour mettre en perspective le chemin parcouru ces dernières années.

Lors de la Déclaration de politique provinciale du 31 janvier 2019, nous avons eu l'occasion d'indiquer que la majorité MR-PS articulerait son action sur trois enjeux qu'elle estimait fondamentaux, à savoir :

- Le recentrage des priorités ;
- L'implication citoyenne ;
- La stabilité budgétaire.

Ce dernier objectif était d'autant plus pertinent qu'à l'époque, nous ignorions encore que le ciel tomberait sur la tête des finances provinciales. En effet, en septembre 2019, le Gouvernement wallon chargeait les provinces de financer les zones de secours dans l'optique de soulager les finances communales, transférant ainsi une dépense colossale sur les épaules provinciales. Une déclaration régionale qui venait ébranler considérablement les objectifs que nous nous étions fixés huit mois plus tôt.

De la même manière, bien que nous indiquions notre volonté de solidifier l'embarcation « Brabant wallon » face à d'éventuelles intempéries, nous étions loin d'imaginer qu'il s'agissait en réalité d'un terrible enchaînement de crises successives qui allait frapper notre pays et le monde dans son ensemble, avec des conséquences économiques et sociales sévères.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette législature 2018-2024 fut tout sauf un long fleuve tranquille. Les embûches ont été nombreuses. Mais pour reprendre les propos de Pindare, « *L'adversité met la prudence au cœur de l'homme* ».

Comme nous le soulignons dans les notes de politique générale antérieures, le Brabant wallon a affronté cette adversité sans baisser les bras et y a vu l'opportunité de se questionner et de redessiner ses perspectives pour évoluer vers un modèle de société qui soit plus inclusif et plus harmonieux.

Aujourd'hui, notre majorité est particulièrement fière d'avoir surmonté d'innombrables embûches et nous nous réjouissons de vous présenter, à l'aube de 2024, une institution stable, aux finances saines, et focalisée sur l'efficacité et le développement de ses missions essentielles de service public.

Il y aura toujours quelques esprits chagrins pour indiquer – ou démontrer ? - que nous aurions pu faire plus, moins, mieux, différemment. L'essentiel est que notre Province ait su relever positivement chaque défi qui se présentait à elle, que ce soit dans le cadre du financement du déficit de la Zone de Secours, de la crise de la Covid 19, des inondations désastreuses de 2021 ou encore de l'indexation galopante des salaires et de l'augmentation des coûts de l'énergie à la suite de l'invasion de l'Ukraine et de la crise migratoire qui en a découlé.

Face à un tel contexte, les objectifs de recentrage des priorités et de stabilité budgétaire se sont imposés comme ligne de conduite indiscutable pour la majorité MR-PS. Il est vrai que nous aurions pu faire d'autres choix, beaucoup plus simples.

Parmi ces choix, nous aurions pu... refuser de financer la Zone de Secours. Sur le plan juridique, encore aujourd'hui, rien ne nous y contraint. Mais sur le plan politique, cela revenait à mettre nos communes en difficulté, et à enfermer les provinces dans une posture conservatrice, hostiles à tout changement. En un mot comme en cent, cela revenait à signer la fin des provinces.

Parmi ces choix, nous aurions pu... supprimer des pans entiers de compétences et d'actions provinciales. Nous aurions trouvé 1001 raisons de le justifier : « *ce n'est pas notre rôle* », « *c'est une compétence régionale, communautaire, fédérale...* ». Par ces postures politiques, nous savons ici que nous aurions mis de très nombreux acteurs et associations en difficulté, des partenaires qui sont sur le terrain et au service des citoyens dans les domaines de la culture, du social, du sport, de l'économie ou de la jeunesse. Des acteurs qui ne peuvent être sanctionnés par nos propres difficultés.

Parmi ces choix, nous aurions pu... procéder à une vague de licenciements économiques. Or nous croyons en notre capital humain. Nous avons dès lors choisi de rassurer notre personnel qui allait être en première ligne pour affronter ce virage déterminant pour notre institution et avons opté pour une stricte maîtrise de notre masse salariale.

Parmi ces choix, nous aurions pu... augmenter l'impôt. Si vos dépenses augmentent, augmentez vos recettes ! Nous pensons qu'il serait aussi injuste qu'irresponsable d'alourdir la charge fiscale de nos citoyens pour financer nos nouvelles dépenses, dans un pays où la fiscalité est

parmi les plus élevées au monde et dans un contexte socio-économique en tension. Au contraire, nous devons maîtriser les dépenses publiques et revoir le train de vie de l'État, en mettant l'accent sur l'efficacité des pouvoirs publics.

Toutes ces pistes étaient aussi faciles qu'imbuables aux yeux de la majorité MR-PS.

Dès lors, nous avons dû faire preuve de créativité, de détermination, de méthode, et de réelle remise en question, sans aucun tabou. Nous avons ajusté le cap avec patience, prudence, courage, lucidité, humilité, ingéniosité et résilience pour continuer à avancer, contre vents et marées.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire de la politique autrement, même si, comme l'a relevé Édouard Philippe¹, « *il est parfois risqué de prendre le temps de réfléchir, sous peine de passer pour un ermite sans ambition* ». Pourtant, se poser, réfléchir, prendre du recul et analyser le champ des possibles est salutaire, n'en déplaise à certains.

Être mandataire public, c'est prendre ses responsabilités pour assurer la stabilité de l'institution et utiliser à bon escient les moyens et les deniers publics.

Pour ce faire, il a fallu opérer des choix, parfois complexes, toujours nécessaires, lutter contre les conservatismes pour avancer de manière pérenne et efficace. Il nous a fallu aussi faire preuve d'humilité et renoncer à poursuivre des projets qui ne portaient pas leurs fruits.

La photographie que nous vous présentons est le résultat de plusieurs années de travail, d'efforts, d'identification de solutions, tant sur le plan budgétaire que concernant nos actions.

Depuis 2021, nous avons réduit nos dépenses de fonctionnement. Nous avons maîtrisé nos dépenses de personnel. Nous avons stabilisé notre charge de dette. Nous avons mieux ciblé nos investissements et sommes allés chercher les subsides pour les financer.

Ce travail n'aurait pu se faire sans le concours de notre administration, et nous exprimons toute notre reconnaissance à l'ensemble du personnel provincial pour la compréhension et l'ouverture dont ils ont fait preuve face à ces difficultés.

Nous sommes fiers de vous présenter un équilibre budgétaire, sans truc ni astuce.

Nous sommes fiers de financer la Zone de Secours à hauteur de 13.140.920 euros, soit 14% de nos ressources propres, et cela sans augmenter l'impôt.

Nous sommes fiers d'avoir démontré l'agilité de notre institution au cœur de la crise sanitaire, d'avoir été aux côtés du Gouverneur, et d'avoir soutenu massivement nos communes, les acteurs de la santé, du social, nos artistes, nos indépendants.

Nous sommes fiers d'avoir soutenu nos communes dans leurs investissements pour répondre à la crise énergétique.

¹ E. Philippe, Impressions et lignes claires, Ed. Lattès, p. 134

Nous sommes fiers des synergies qui existent entre notre Province et ses nombreux partenaires, communes, associations, et autres acteurs structurants du territoire.

Malgré les tempêtes, nous avons renforcé notre rôle de supracommunalité et déployé les chantiers issus du Contrat de développement territorial dans des domaines aussi variés que la mobilité douce, l'aménagement du territoire ou encore le vieillissement actif. Le contrat de développement territorial et la supracommunalité, deux faces d'une même pièce, s'imposent naturellement comme la colonne vertébrale de l'action provinciale pour les années à venir.

Nous travaillons en symbiose et en confiance avec toutes nos communes, notamment par le biais du Conseil 27 + 1, modèle de gouvernance ascendante, moderne et collaborative, que d'aucuns nous envient.

Le devoir de sobriété que nous nous sommes imposés ces dernières années a porté ses fruits et nous a permis de consolider nos actions-clés. Le Brabant wallon reste un acteur majeur de l'enseignement sur notre territoire, tout comme un partenaire de confiance dans le secteur de la santé, de la culture, de la petite enfance, de la mobilité douce, de la lutte contre les inondations, du maillage écologique, ...

En 2024, nous renforcerons encore nos politiques de supracommunalité.

Ainsi, le Brabant wallon investira pas moins de 9,7 millions dans divers axes supracommunaux, tels que la mobilité avec les cheminements cyclables et les cyclostrades (6.500.000 euros), la lutte contre les inondations et les coulées de boue (500.000 euros), le maillage écologique (300.000 euros), les infrastructures sportives (500.000 euros), la stimulation du commerce local (400.000 euros), l'accessibilité PMR (300.000 euros), l'accueil de la petite enfance (1.000.000 euros) ou encore l'accueil des seniors (200.000 euros).

La majorité MR-PS poursuivra également son effort d'investissement dans les différentes infrastructures scolaires provinciales. Ce sont dès lors 24.610.000 euros qui sont inscrits pour rénover en profondeur nos bâtiments scolaires à l'IPET Nivelles. 1.635.000 euros sont également inscrits pour des investissements essentiels dans nos écoles, dont la mise en conformité de l'électricité basse tension pour trois d'entre elles.

Une fin de législature peut parfois rimer avec ralentissement, ou même lancement de vagues promesses sans lendemain. Pour nous, cette fin de législature correspond à un souffle retrouvé, à un nouvel équilibre, à une capacité d'affronter l'avenir avec davantage de sérénité et de moyens. Le Brabant wallon a su s'adapter, préserver l'essentiel, et reste en capacité d'investir pour son territoire et ses citoyens.

En quelques années à peine, le centre de gravité de la Province du Brabant wallon a bougé pour se rapprocher de ses communes. Il ne s'agit encore là que du début d'une dynamique qui doit s'amplifier et devenir naturelle avec le temps. La province est l'échelon démocratique pertinent pour organiser les nécessités de son territoire, soutenir les besoins humains, logistiques, techniques qui dépassent l'intérêt d'une commune.

Nous disposons de l'expertise, des relais et des moyens nécessaires pour incarner davantage la supracommunalité. Le contrat de développement territorial est une feuille de route utile pour nous guider dans les chantiers à mener, non pas à la place des communes, mais bel et bien avec nos communes et pour nos communes.

La Province du Brabant wallon a su se réinventer ces dernières années. La situation que nous vous présentons aujourd'hui prouve sa capacité à relever encore de nouveaux défis et à être au cœur des besoins de son territoire.

* *
*

Sécurité - Zone de Secours

Ce n'est un secret pour personne, la Province intervient de manière croissante depuis 2020 dans le déficit du budget ordinaire de sa Zone de Secours.

En 2024, l'intervention provinciale représentera 51% du déficit de la Zone de Secours, soit un budget de 13.140.920,82 euros, ce qui constitue une économie structurelle pour chaque commune du Brabant wallon d'environ 31,82 euros par habitant². Autrement dit, une commune de 16.000 habitants économise désormais 500.000 euros sur son budget ordinaire de manière structurelle grâce à l'intervention provinciale.

Notre intervention dépasse donc désormais l'addition des 27 dotations communales et symbolise notre engagement dans cette nouvelle compétence régaliennne pour l'institution provinciale.

Ce budget est évidemment important³ et impacte lourdement le budget provincial, mais la majorité MR-PS a à cœur de disposer de services de secours efficaces, opérationnels et de qualité.

C'est la raison pour laquelle, outre son intervention directe dans le déficit de sa Zone, le Brabant wallon se charge d'assurer un soutien logistique à la Zone de Secours évalué à 1.200.000 euros, notamment en organisant les formations obligatoires Feu et AMU (aide médicale d'urgence) au profit des pompiers du territoire, en assurant le calcul et la gestion des salaires, en aidant dans la réalisation des marchés publics ou encore en mettant à sa disposition des bâtiments.

Enfin, un crédit de 21.000 euros est inscrit au profit de Formation BW afin de renouveler le matériel opérationnel qui équipe les véhicules mis à disposition par la Zone de Secours en vue d'organiser les formations des pompiers.

² 13.140.920,82 euros / 412.934 habitants au 1^{er} janvier 2023

³ La Province aura contribué à hauteur de 42.120.367 euros entre 2020 et 2024.

Enseignement

L'enseignement, plus que jamais, est une priorité provinciale. Il s'agit de répondre aux besoins des familles par un enseignement ouvert, inclusif, développant l'esprit critique, travaillant l'orientation, permettant à chaque jeune de trouver sa voie dans un monde en pleine mutation et dans lequel équipes pédagogiques et pouvoir organisateur sont en permanence interpellés afin de répondre aux défis et exigences d'une société en constante et rapide évolution, du fait des technologies, des réalités climatiques, des enjeux de mobilité, des nouveaux modes d'interaction sociale et de la nécessité de développer une approche inclusive.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Brabant wallon a mis en place le Pôle territorial, dont l'enjeu est de taille : soutenir les équipes pédagogiques dans 70 écoles relevant de 26 pouvoirs organisateurs, dont la Province du Brabant wallon, accueillant plus de 20.000 élèves, afin de permettre une réelle inclusion grâce au travail des partenaires que sont l'Ecole Provinciale des Métiers (EPM), l'école Le Grand Tour et l'école Les Moineaux de Wavre et soutenir la reprise progressive des intégrations permanentes totales, qui passent de 100 à 250 en 2023-2024. C'est ainsi une équipe pluridisciplinaire de 45 personnes, qui, avec enthousiasme, s'investit.

Dans ce paysage modifié de l'enseignement spécialisé, l'EPM poursuit sa mission et maintient son nombre d'élèves à 269, ce qui confirme la place essentielle de cet enseignement pour des jeunes pour lesquels il est le plus adapté. Il vise à acquérir une adaptation sociale et, pour un ensemble d'élèves, un métier et l'insertion dans le monde du travail. La démarche d'inclusion se traduit également par le regroupement des internats de l'IPET Nivelles et de l'EPM, avec un nouveau projet pédagogique porté par l'équipe fusionnée.

L'enseignement provincial se porte donc bien et innove chaque année pour répondre aux attentes du tissu social, économique, académique et des familles. Cette réactivité est possible grâce à la Cellule pédagogique, qui dialogue avec les acteurs de terrain dans une démarche de co-construction de notre offre d'enseignement. Ces recherches et développements ont permis d'aboutir sur l'implémentation d'un cours de codage (en technologie du 1^{er} degré), dans le respect des programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet enseignement moderne et utile à tous les élèves voit son contenu et son attractivité évoluer en adéquation avec la révolution numérique.

Dans la foulée, l'ouverture de l'option technique de transition programmation et technologies du digital suit cette même logique de respect du programme de technique de transition informatique, avec une approche concrète et motivante, organisée avec le concours de l'UCLouvain. La même logique se poursuit avec l'option sciences spatiales, basées sur le respect du référentiel de l'option sciences de l'enseignement général, avec un contenu orientant et dynamique avec la collaboration de l'ULB.

La Cellule pédagogique travaille aussi avec nos enseignants pour développer des outils propices à la réussite scolaire, comme les cours communs du 1^{er} degré de mathématiques de français ou de langues, et soutient les enseignants dans leurs projets, comme la participation à des stages Erasmus dès 2024.

L'ADN de nos écoles est de travailler sur l'orientation positive et l'accrochage scolaire. A cet effet, elles se connectent le plus possible aux réalités extérieures au travers de stages, d'actions de découverte, de participations à des compétitions et de démarches solidaires. C'est ainsi que nous sommes en partenariat avec Eurotoques pour le trophée Romeyer depuis de longues années, que nous apportons un appui financier à Worldskills (1.500 euros) ainsi que la mise à disposition de locaux pour l'entraînement aux épreuves Worldskills en hôtellerie. Nos élèves de différentes options (hôtellerie, infographie, soudure...) sont également encadrés par leurs professeurs afin de les aider à passer le pas de cet événement professionnel. Nos écoles stimulent aussi tous les élèves à participer aux concours de dissertations, aux olympiades de mathématiques, d'informatique, de sciences ainsi qu'à différents challenges, avec bienveillance afin de pousser chacun au plus loin de ses possibilités.

Le Brabant wallon soutient également l'accrochage scolaire à l'échelle du territoire, tous réseaux confondus, au travers du Service d'accrochage scolaire (27.000 euros), de Synfora avec l'orientation positive (6.500 euros), de La Fabrique de soi – Tutorat scolaire (2.000 euros) et de Tiens bon ! dont la formule devrait évoluer en fonction des retours de terrain.

Le soutien aux écoles primaires pour les nouveaux apprentissages technologiques se traduit par le TechTruck piloté par l'Open Hub UCLouvain. La mission est confirmée (60.000 euros) et une subvention à l'investissement pour l'acquisition du véhicule est prévue (30.000 euros). Le soutien à la scolarité est à tous niveaux, les bourses d'études (350.000 euros) sont maintenues.

En 2024, le Brabant wallon participera également au Télévie au travers de ses écoles, par la vente d'objets créés par les écoles, par des stages ciblés d'élèves et une forte implication dans différents événements, dont une semaine bistro et gastronomique.

Nos écoles ont de multiples projets de démarches durables. Plus spécifiquement pour les cantines durables, nos écoles avaient demandé de ne pas s'inscrire dans un programme systématique car elles devaient gérer énormément de priorités pédagogiques en sortie de COVID. Le Collège provincial a respecté le ressenti des écoles et la priorisation pédagogique demandée. C'est aussi cela poser des choix politiques : c'est écouter, travailler avec le terrain afin de pouvoir s'engager au moment propice, dans une démarche à laquelle le terrain adhère pleinement, et s'appuyer sur ce facteur de réussite. L'approche de cantines durables a été à nouveau proposée à nos écoles, et nos équipes se sentent prêtes. 50.000 euros sont dès lors inscrits en 2024 afin de lancer un marché d'accompagnement pour la transformation des cantines en cantines durables. Nous commencerons par deux écoles : le CEPES Jodoigne incluant un internat et l'IPES Wavre, incluant une option hôtelière.

Enfin, les investissements en équipement sont maintenus dans une enveloppe cadrée. Les investissements dans le numérique sont à hauteur de 150.000 euros. Les travaux de rénovation du site du Quai aux Huîtres de l'IPES Wavre ont été inscrits au budget 2023. Nous espérons le début des travaux dans l'année 2024. Pour l'IPET Nivelles, pour lequel un investissement conséquent de 24.610.000 euros est inscrit, nous introduisons une demande de subsides dans le cadre du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires.

Soutien à la petite enfance

Tout jeune parent le sait, trouver une place en crèche à proximité de son lieu de vie ou de son travail relève du véritable parcours du combattant. Cette réalité ne fait qu'ajouter un stress inutile à un événement heureux. C'est pourquoi la majorité MR-PS a eu à cœur d'en faire une de ses préoccupations principales tout au long de la législature 2018-2024.

Dans le cadre du plan Cigogne-Equilibre 2021-2026 de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof, qui a pour objectif de créer plus de 3500 places, seules 399 places ont été retenues en Brabant wallon.

Par conséquent, plutôt que d'être attentiste et conscient de l'urgence de la situation, le Brabant wallon entend poursuivre son effort en soutenant les initiatives publiques et privées destinées à augmenter le nombre de places d'accueil sur notre territoire.

Ainsi, cette année, la majorité MR-PS soutiendra l'accueil à la petite enfance, à hauteur de 1.000.000 euros dans le cadre de son appel à projets visant la création de nouvelles places d'accueil ainsi que la mise en conformité des structures existantes.

Depuis l'entrée en vigueur de ces deux règlements en 2011, ce sont ainsi plus de 2.164 nouvelles places qui ont été créées (pour un montant global de 15.296.223,74 euros) ainsi que 11.996 places d'accueil qui ont pu être maintenues grâce aux mises en conformité (pour un budget global de 6.055.018,09 euros).

Enfin, un crédit de 65.500 euros est inscrit pour soutenir les accueillantes conventionnées, qui offrent une solution alternative aux places en crèche.

Contrat de Développement territorial, digital et innovation

« *La meilleure façon de prédire son avenir, c'est de le créer* ». Cette citation de Peter Drucker, professeur et consultant américain en management d'entreprise, s'applique parfaitement à notre Contrat de développement territorial (CDT), présenté en janvier 2019 comme l'un des axes centraux de cette législature. Son objectif est de développer l'intelligence collective du territoire, de pérenniser sa prospérité et de s'adapter aux transitions sociétales, environnementales et économiques du territoire. De ce fait, le CDT couvre transversalement bon nombre de thématiques provinciales : démographie, urbanisation, logement, économie, agriculture, environnement, mobilité, ...

Sur le plan opérationnel, le CDT a conduit à l'élaboration d'un portefeuille de projets connu sous le nom de « BW2030 ». Ce portefeuille résulte de l'alliance inédite des quatre acteurs structurants du territoire que sont la Province, l'UCLouvain, INVEST BW et inBW, qui alignent leurs stratégies autour de grands axes stratégiques (numérique, sciences du vivant, agriculture durable, innovation, scale-up, les NPOW et réseaux), ce qui constitue une révolution en soi. La Wallonie est venue reconnaître et soutenir financièrement ce processus à hauteur de 225.000 euros.

La mise à jour du diagnostic du contrat de développement territorial du Brabant wallon pour la thématique des personnes âgées est en cours. La démarche vise tout d'abord à identifier les besoins des personnes âgées et leur répartition au sein de la province. Ensuite, un cadastre précis de tous les acteurs sera établi, en plus des structures reconnues par l'AVIQ, ce qui permettra de réaliser un répertoire complet de l'offre et d'identifier les éventuels manques et de mettre en réseau les différents acteurs autour de politiques structurantes et novatrices à l'échelle supracommunale.

Le digital et l'innovation sont également deux thématiques fortes du portefeuille BW2030.

En effet, l'écosystème digital du BW est le premier en Wallonie en termes de nombre de startups. Les projets BW2030 sont nombreux : outre le lancement du POD, le soutien aux plateformes technologiques de l'UCLouvain et la genèse du projet de pôle technologique, la Province s'est lancée, depuis 2022 - avec le soutien des appels à projets Start IA et tremplin IA lancés par Digital Wallonia – dans le développement de projets d'intelligence artificielle afin de cartographier les acteurs économiques et les interactions écosystémiques possibles, le but final étant de parvenir à une communauté de data partagées sur l'ensemble du territoire. Digital Wallonia nous a d'ailleurs décerné un Award en 2022 pour ce projet.

Enfin, le Brabant wallon poursuit la modernisation de sa propre infrastructure provinciale afin de la rendre plus efficiente, notamment avec la mise en place de la dématérialisation de la facturation.

Aménagement du territoire et logement

Fort de sa connaissance du territoire, le Brabant wallon joue un rôle de tout premier plan dans la coordination et l'encadrement des pouvoirs locaux en matière d'aménagement du territoire. La Province valorise ainsi les intérêts de son territoire vis-à-vis de la Région wallonne dans le cadre de ses stratégies territoriales, dans une optique supracommunale.

L'un des projets phares décliné dans les axes stratégiques de BW2030 en matière de « NPOW » est le SCOTCH (Schéma de cohésion territorial de la Croix de Hesbaye), qui permet une vision supracommunale destinée notamment à éviter l'étalement urbain et à permettre une utilisation rationnelle des territoires et des ressources, afin de répondre adéquatement aux enjeux émanant du territoire et aux objectifs européens de zéro artificialisation.

Un crédit de 150.000 euros est donc encore prévu cette année pour poursuivre l'opérationnalisation du concept du « Npow » sur notre territoire, créer les masterplans et finaliser une étude inédite sur la relation entre la composition des ménages et les typologies de logements.

Par ailleurs, la promotion de l'innovation urbanistique continue d'être soutenue par la majorité MR-PS par le biais du partenariat qui lie la Province à la Maison de l'urbanisme, laquelle se voit allouer un budget de 75.000 euros. La Maison de l'urbanisme collabore par ailleurs activement à la politique provinciale en sensibilisant les publics divers aux enjeux du logement.

Enfin, la Province a toujours eu à cœur de permettre aux Brabançons wallons – en particulier les jeunes – de trouver à se loger à des prix décents sur le territoire, que ce soit dans le cadre d'un achat ou d'une location. En effet, l'accès au logement à prix accessible a toujours été une priorité pour la majorité MR-PS, surtout eu égard à la flambée des prix qu'a connu l'immobilier ces dernières années, qui a tendance à rendre l'accès des jeunes à un logement extrêmement compliqué.

Le Brabant wallon entend dès lors poursuivre sa collaboration avec l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) (675.000 euros) et avec l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW), laquelle est soutenue à hauteur de 800.000 Euros pour pouvoir continuer à offrir des logements moyennant un loyer accessible.

Economie et agriculture

Avec ses partenaires, le Brabant wallon garde le cap et apporte la compétence de son personnel dans le pilotage de la stratégie BW2030 développée ci-dessus.

En complémentarité des actions de soutien à l'entrepreneuriat en Wallonie, le Brabant wallon maintient sa présence effective aux côtés d'un ensemble d'acteurs structurants et complémentaires de l'animation économique, des formations et de l'accompagnement tels que les Centre d'entreprises et d'innovation, le CEILouvain et l'Yncubator (80.000 euros), Cap Innove (80.000 euros), la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la croissance par l'internationalisation (28.000 euros), l'UCM (15.000 euros) pour les artisans, CréaJob (48.000 euros) pour la filière agro-touristique et la transformation alimentaire, Alliance Centre BW (10.000 euros) pour la stimulation du réseautage des TPE et PME avec la collaboration de l'ensemble des associations d'entreprises en vue de stimuler la croissance et le développement de l'économie circulaire.

Le GAL Culturalité reste quant à lui toujours un outil essentiel et transversal du développement des communes de l'Est du Brabant wallon (172.000 euros).

Mind & Market, plaque tournante de la connexion de l'innovation au marché fédérant l'ensemble des acteurs économiques du Brabant wallon, est également soutenu à hauteur de 80.000 euros.

Le Brabant wallon stimule aussi le partage d'informations, les échanges entre acteurs économiques avec l'outil Task Force Economique géré par ses services. La Fondation économique et sociale est financée à hauteur de 10.000 euros par an pour la rédaction et la publication bisannuelle de l'outil BW en chiffres.

La stimulation de l'activité commerciale et des circuits courts, et leur digitalisation, essentielle, restent des axes importants de la politique économique du Brabant wallon (400.000 euros) dans un appel à projets complémentaire des actions de la Région wallonne et répondant aux spécificités d'un territoire en grande partie semi- rural ou rural.

Une ligne budgétaire de 15.000 euros est par ailleurs ouverte pour les actions supracommunales en faveur de l'emploi et du développement économique.

Enfin, l'agriculture représente un pan important de l'économie du Brabant wallon. La qualité de l'encadrement technico économique et des prestations des laboratoires accrédités ISO17025 sont largement reconnus et accompagnent utilement la transition de notre territoire.

Le pôle de développement agricole du CPAR, en veille permanente et à l'écoute des agriculteurs, propose des formations continuées, principalement dans le cadre du cycle des conférences hivernales ou des conseils tout au long de l'année.

Les formations au permis G (6.650 euros), avec la collaboration de la FJA (Fédération des Jeunes Agriculteurs) ainsi qu'aux logiciels de gestion spécifiques au secteur agricole (5.000 euros) avec l'UAW (Union des agricultrices Wallonnes), gardent, elles aussi, toute leur importance.

Le CIPF (Centre Indépendant de Promotion Fourragère) poursuit pour sa part ses recherches sur les cultures de diversification, contribuant tant à lutter contre les inondations qu'à adapter les cultures au changement climatique. Le focus est porté sur la Silphie et sur l'encadrement des plantations de miscanthus. Ce service est financé à hauteur de 14.500 euros.

La plateforme Made in BW, que le Brabant wallon soutiendra à hauteur de 210.000 euros en 2024, sera prochainement logée dans l'ASBL Made in BW. Elle y poursuivra sa croissance et son chemin vers l'autonomisation en s'inscrivant dans le paysage régional des circuits courts et des productions locales.

Elle soutient la promotion et la commercialisation des produits alimentaires, cosmétiques ou autres des producteurs et artisans locaux, et s'inscrit totalement dans la stratégie BW2030.

A titre indicatif, au 1^{er} octobre 2023, la plateforme travaillait avec 138 producteurs, 295 points de commercialisation livrés et distribuait une moyenne hebdomadaire de 1.700 références (2.100 au total). La plateforme est présente tant dans les épiceries que dans les grandes et moyennes surfaces ou les collectivités telles que des écoles ou des crèches, et répond également aux demandes des entreprises. Le chiffre d'affaires de 2023 devrait dépasser le 1,6 million d'euros.

Gestion des cours d'eau et lutte contre les inondations

Les tempêtes et les inondations sont les premiers risques de catastrophes naturelles en Belgique. Elles provoquent de sérieux dégâts et, ces dernières années, force est de constater que certains endroits ont démontré leur extrême vulnérabilité.

Le Brabant wallon entend donc poursuivre ses efforts par une gestion responsable de l'aménagement du territoire et une action préventive pour lutter contre les inondations et les coulées de boue.

Ainsi, étant en charge de la gestion des cours d'eau de seconde catégorie (ce qui représente environ 400 km sur les 900 km de cours d'eau qui traversent notre territoire), la Province veille à leur bon entretien et à leur curage régulier (400.000 euros) ainsi qu'à leur maintenance (560.000 euros).

Elle s'appuie également sur le partenariat qui la lie aux contrats de rivière « Dyle-Gette » et « Senne », pour lesquels ont été renouvelés les deux contrats de gestion à hauteur de 295.000 euros.

L'association Aer Aqua Terra bénéficie quant à elle d'un subside de 13.500 euros pour nettoyer les rivières et les vider des déchets qui y échouent.

Cependant, entretenir les cours d'eau ne suffit pas. Il faut parfois construire des ouvrages de retenues des eaux, ce qui représente un certain coût. C'est pourquoi le Brabant wallon acquiert régulièrement des nouveaux terrains dans les zones identifiées comme sensibles et y construit des bassins d'orage ou des zones d'expansion de crues. Un crédit de 500.000 euros est ainsi prévu pour l'acquisition de nouveaux terrains et 1.225.000 euros pour réaliser les travaux.

En juin 2023, la ZEC de la Petite Gette à Orp-Jauche a pu être inaugurée et la ZEC du Ry des Corées (également à Orp-Jauche) devrait être terminée prochainement, tout comme celle du Pisselet (à Chaumont-Gistoux), mais de nombreux autres chantiers sont en cours de réalisation ou à l'analyse.

Parallèlement, la Province poursuit son soutien envers les communes dans le cadre de l'appel à projets « aide aux communes en matière de coulées de boue », pour lequel est inscrit un crédit de 250.000 euros.

Elle participe également aux projets de construction d'ouvrages d'art réalisés par les communes et y consacre un budget de 250.000 euros.

De même, la Province offre son expertise technique et administrative aux communes qui en font la demande, notamment par le développement de l'accord-cadre qui a été présenté aux communes en septembre 2023.

Enfin, la plateforme provinciale de lutte contre les inondations permet de centraliser l'information et d'offrir un état des lieux sur les ouvrages existants ou à l'étude ainsi que les outils dédiés à la gestion des inondations.

Mobilité

Les comportements en termes de mobilité ont notamment évolué suite à la crise sanitaire. On a aussi pu constater que durant la pandémie, et dans les mois qui ont suivi, la mobilité à vélo s'est développée par rapport à l'usage des transports en commun.

À cet égard, depuis plusieurs années la majorité MR-PS, convaincue de la nécessité de développer et de renforcer le réseau cyclable du territoire, a inscrit un crédit de 1.500.000

euros au budget pour poursuivre le plan d'investissement provincial. Celui-ci concerne une quarantaine de chantiers d'amélioration du cheminement cyclable totalement financés sur budget provincial pour le compte des communes.

En ce qui concerne le balisage, ce ne sont pas moins de 1 500km de ces cheminements qui sont équipés de la signalétique « réseau points-nœuds », dont l'entretien est entièrement financé par la Province par un crédit de 30.000 euros.

Un autre chantier d'ampleur en matière de mobilité est bien évidemment la nouvelle liaison cyclable en site propre de 8,5 kilomètres qui reliera Wavre à Court-Saint-Etienne, connue sous le nom de « Cyclostrade de la Vallée de la Dyle ».

Ce magnifique projet, financé par la Région wallonne à hauteur de 5.000.000 d'euros⁴, sera entièrement géré par la Province qui mettra à sa disposition son expertise technique, administrative et juridique (sous forme de délégation de maîtrise d'ouvrage). Cette opération est une reconnaissance de l'expertise supracommunale du Brabant wallon en la matière.

Notre partenaire Pro-Vélo n'est pas non plus oublié, puisque le contrat de gestion qui nous lie est reconduit à hauteur de 117.000 euros.

Néanmoins, les déplacements en vélo ne sont pas toujours envisageables. Dès lors, développer une mobilité responsable passe aussi par une incitation au covoiturage afin de désengorger nos routes autant que possible.

C'est pourquoi un crédit de 25.000 euros est prévu pour couvrir les primes de covoiturage à destination des agents provinciaux. De même, dans le cadre du Plan de déplacement Entreprise et les frais de la plateforme Commuty (qui, rappelons-le, est une plateforme destinée à faciliter le covoiturage ainsi que la réservation de vélos, ...), un budget de 20.000 euros a été prévu.

10.000 euros sont également consacrés au développement des plans de déplacement scolaire, dans le cadre du Plan Colibri.

Quant à Cap-BW (Asbl Mobilité en Brabant wallon), venant en aide aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, son contrat de gestion est maintenu à hauteur de 18.000 euros.

Enfin, une mobilité responsable passe également par une mobilité sûre. Il apparaît donc essentiel pour la majorité MR-PS de sensibiliser dès le plus jeune âge nos enfants aux dangers de la route. Dans ce cadre, la Province soutient deux associations actives dans ce domaine : Les Débrouillards (5.400 euros) et l'Association des parents pour la protection des enfants sur les routes (APPER Sécurité routière-Wallonie) (5.000 euros).

⁴ Montant inscrit au budget provincial 2024

Environnement, biodiversité et maillage écologique

Notre Terre montre régulièrement des signes de souffrance et les dérèglements climatiques que nous connaissons depuis quelques années ne peuvent être pris à la légère. En effet, bâtir un avenir pérenne nécessite de se montrer respectueux de l'environnement.

En protégeant la nature, nous limitons par exemple les dégâts écologiques, prévenons l'érosion des sols, luttons contre le réchauffement climatique, favorisons la biodiversité, ...

Mais au-delà de l'aspect purement environnemental, le maillage écologique offre également un cadre de vie plus agréable puisqu'il contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens en créant des espaces verts, en améliorant la qualité de l'air, en réduisant la température de surface, en contribuant à la diversité alimentaire, ...

C'est donc tout naturellement que le Brabant wallon continue de soutenir les actions en faveur du maillage écologique (trames bleue et verte) dont les budgets inscrits sont de 50.000 euros à l'ordinaire et de 300.000 euros à l'extraordinaire.

En interne, le Brabant wallon a implémenté un plan destiné à réduire son empreinte énergétique à l'horizon 2030, mieux connu sous le nom de « Plan Colibri » et dont l'objectif est de modifier les comportements du personnel en les sensibilisant aux effets du réchauffement climatique et en leur donnant les clés pour limiter l'impact énergétique de l'administration provinciale. Un budget de 20.000 euros est ainsi consacré aux frais de fonctionnement de ce plan Colibri.

Par ailleurs, les enjeux de reconnexion des trois grands massifs forestiers que constituent le Bois de Hal, la Forêt de Soignes et celle de Meerdael étant importants face à un territoire où les liaisons écologiques ne sont malheureusement plus toujours effectives, le Brabant wallon a décidé de s'intégrer dans le projet des « Forêts de Brabant » même si sa candidature n'a pas été retenue lors de l'appel à projets initial.

De même, dans une volonté d'amélioration permanente de la qualité de l'environnement pour ses citoyens, le Brabant wallon renouvelle son opération « Planter une haie », au cours de laquelle des plants et arbustes indigènes sont distribués aux Brabançons wallons qui désirent implanter une haie diversifiée autour de leur habitation. Un crédit de 35.000 euros y est encore consacré cette année⁵.

Quant à l'ASBL Birds Bay, qui contribue depuis sa création à soigner les animaux sauvages avant de les relâcher dans la nature lorsqu'ils sont redevenus autonomes, elle bénéficie cette année encore d'un subside de 6.750 euros.

Mais respecter la nature et notre environnement, c'est également veiller à sanctionner efficacement les incivilités. C'est pour cette raison que la Province continue à soutenir ses communes en les assistant dans le cadre des sanctions administratives communales, qui sont infligées lorsque des incivilités sont commises.

⁵ Depuis 2005, ce sont 235.461 plants qui ont ainsi été distribués, soit environ 132 kilomètres de haies.

Santé

Si de manière globale, la Belgique peut se targuer d'offrir un bon accès aux soins de santé à ses habitants, il n'en demeure pas moins qu'il existe une population fragilisée pour laquelle la détérioration de leur qualité de vie creuse encore davantage l'accès à des soins de santé à un prix abordable.

Cette compétence relève bien entendu du Fédéral et des Régions mais il n'en demeure pas moins que l'accès aux soins est un droit fondamental conféré par la Constitution belge.

C'est pourquoi la Province intervient auprès des 24.000 élèves de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles en Brabant wallon par le biais de son service de promotion de la santé à l'école (PSE), qui offre à la population scolaire un suivi médical gratuit et pour lequel la province assume également l'entièreté des trajets. Ce service représente un budget de 3.346.000 euros à l'ordinaire et 79.500 euros à l'extraordinaire.

Le Brabant wallon dispose également d'un service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI), qui inspecte gratuitement les milieux de vie (logements privés, bureaux, écoles, crèches,...) et recherche les traces de polluants intérieurs qui pourraient expliquer les symptômes dont se plaindraient les usagers. Pour le financer, ont été inscrits au budget un montant de 317.000 euros à l'ordinaire, ainsi que 10.200 euros à l'extraordinaire. Par ailleurs, suite aux discussions intervenues avec la Région wallonne, une subvention de 320.000 euros est accordée à la Province pour maintenir ce service en interne.

Quant à la santé mentale, elle mérite également une attention toute particulière. En effet, selon le Mind Health Report d'Axa Belgium, 25% des personnes interrogées, toutes tranches d'âge confondues, déclarent souffrir d'un trouble mental. Il est donc essentiel d'offrir aux personnes qui le souhaitent un suivi efficace.

Le Brabant wallon met donc à disposition de ses habitants deux services de santé mentale (un à Jodoigne et l'autre à Tubize), qui dispensent en moyenne 8.935 consultations par an, en ce compris ses consultations décentralisées. Un budget de 1.873.000 euros leur est consacré par an sur le budget ordinaire, et un crédit supplémentaire de 18.500 euros est inscrit au service extraordinaire.

Quant au Centre local de Promotion de la Santé, la Province a conclu avec ce dernier un contrat de gestion de 102.600 euros afin qu'il élabore un programme d'actions coordonnées qui permettent aux organismes et aux professionnels - qui servent de relais avec la population ou les publics cibles – de développer leurs actions sur le terrain.

Enfin, un crédit de 2.503.000 euros est inscrit afin de permettre à nos trois CPMS d'assurer leurs missions psycho-médicosociales.

Plus en interne, le bien-être, la santé et la sécurité de nos travailleurs n'est pas oubliée. Un budget de 844.000 euros permet à notre service interne pour la prévention et la protection au travail de fonctionner.

Politique des aînés

Depuis de nombreuses années, on constate un vieillissement de la population plus rapide en Brabant wallon qu'ailleurs en Wallonie. En effet, un peu plus de 20% des Brabançons wallons ont atteint l'âge de la pension, ce qui n'implique pas pour autant qu'ils ne sont plus actifs et qu'il ne faut plus se soucier de leurs centres d'intérêts, de leur bien-être ou de leurs besoins, que du contraire !

La majorité MR-PS a par conséquent toujours eu à cœur de tenir un rôle prédominant dans la cohésion sociale et la mise en place d'une politique qui respecte le choix de vie des personnes âgées qui souhaitent rester chez elles.

C'est par conséquent en toute logique que l'appel à projets de lutte contre l'isolement est reconduit afin de permettre aux communes, CPAS et autres partenaires de poursuivre leurs actions en vue de briser l'isolement de nos aînés (125.000 euros).

Briser l'isolement consiste également à permettre aux personnes âgées de bénéficier de moyens de communication technologiques, raison pour laquelle un crédit de 75.000 euros est inscrit pour financer les frais d'installation et d'abonnement à une ligne téléphonique et internet, ainsi qu'à l'installation d'un service de télévigilance⁶.

La Province continuera également à soutenir les services qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées et/ou porteuses de handicap, en complément de la subvention qui leur est octroyée par la Région wallonne. A ce titre, un crédit de 150.000 euros est inscrit pour les aides familiales publiques, ainsi qu'un montant de 50.000 euros pour les aides familiales privées.

Mais parce que rester chez soi n'est pas toujours possible, la Province subventionne également la création de places d'hébergement pour seniors, en y consacrant un crédit de 200.000 euros.

Ainsi, depuis 2013, ce sont près de 164 places qui ont ainsi été créées, pour un budget global de 2.680.000 euros. A cette somme s'ajoute un million supplémentaire alloué à l'association Chapitre XII du Val d'Orbais pour les soutenir dans la construction d'une maison de repos d'une capacité de 99 lits et d'une résidence services de 20 appartements.

Cohésion sociale et ISBW

Soucieuse de favoriser une plus grande inclusion de chaque acteur de la société, c'est aussi tout naturellement que le Brabant wallon soutient l'ISBW, qui assure des missions sociales essentielles pour les Brabançons wallons. C'est donc une dotation de 2.669.516 euros qui est inscrite au budget 2024 pour soutenir les communes dans le coût de ces services et les milliers de citoyens qui en bénéficient.

⁶ Depuis 2020, ce sont près de 1.160 dossiers qui ont été ouverts au profit de personnes âgées

Dans le même esprit de cohésion sociale, le Brabant wallon soutient aussi de manière ponctuelle ou récurrente un certain nombre d'actions qui répondent aux besoins sociaux, pour lesquels des crédits de 100.000 euros à l'ordinaire et 300.000 euros à l'extraordinaire sont inscrits.

Parallèlement, il poursuit son soutien à différentes associations, telles que l'asbl « Un Toit Un Cœur » (9.000 euros), les Maisons maternelles (soit deux fois 21.600 euros), Inemo (18.000 euros) ou encore L'Eglantier (14.000 euros).

Inclusion

Conscient que chaque citoyen – quelle que soit sa différence- doit pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics, à l'éducation, au travail, aux soins de santé, aux loisirs ou encore à la mobilité, le Brabant wallon consacre des moyens importants et beaucoup d'énergie à l'inclusion et au bien-être des personnes porteuses d'un handicap.

La majorité MR-PS veille en effet à offrir les mêmes opportunités d'autonomie et d'épanouissement à ses 410.000 habitants, avec une attention particulière pour les plus fragiles, pour qui la moindre difficulté peut rapidement devenir un réel obstacle. C'est pourquoi le Brabant wallon aide de nombreuses associations ou services qui œuvrent en ce sens.

Sont ainsi soutenus notamment, de façon nominative, le service Sour'dimension porté par le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux (24.300 euros) et AP³ (7.200 euros).

Quant aux investissements réalisés par les communes en vue d'améliorer l'accessibilité de leurs bâtiments aux personnes à mobilité réduite, ils sont soutenus dans le cadre d'un appel à projets pour lequel est inscrit cette année un crédit de 300.000 euros.

Parallèlement, une aide au fonctionnement est accordée aux associations actives dans le secteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap (56.500 euros).

Bien entendu, l'insertion de la personne porteuse de handicap passe aussi par l'accès au travail. En effet, travailler permet de se projeter dans la vie active de manière durable. C'est pourquoi le Brabant wallon soutient activement les entreprises de travail adapté (20.000 euros).

Enfin, l'isolement ne touchant pas uniquement les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap peuvent aussi bénéficier d'une intervention dans leurs frais d'installation et d'abonnement à une ligne téléphonique et internet, ainsi qu'à l'installation d'un service de télévigilance (9.900 euros) et ce afin de leur permettre de préserver leur confort de vie, leur autonomie et leur indépendance. Depuis 2019, ce sont plus de 200 dossiers de personnes porteuses de handicap qui ont été ouverts.

Malheureusement, tout le monde n'a pas la chance de pouvoir rester chez soi. Il faut alors s'orienter vers d'autres alternatives, dont notamment les instituts médico-pédagogiques. Le Brabant wallon en possède deux, un à Nivelles et l'autre à Hévíllers.

En 2023, il a été décidé de rassembler progressivement l'ensemble de l'activité sur le site de Nivelles. Des contacts réguliers ont été mis en place entre les deux équipes, et le projet prend forme de manière très satisfaisante. Une visite du futur site a également eu lieu en compagnie des parents des résidents d'Hévillers, qui ont été enthousiasmés par le projet qui leur a été présenté et par l'aspect paisible du site qui allait accueillir à l'horizon 2026 leurs enfants.

Outre les travaux d'aménagement déjà prévus, un nouveau bâtiment sera construit pour accueillir les services administratifs de l'IMP (1.735.000 euros).

De même, du mobilier sera acquis pour aménager les nouvelles unités de vie, les communs ainsi que pour remplacer le mobilier vétuste (30.000 euros). Un crédit de 40.000 euros est également inscrit pour permettre le remplacement des machines à laver et séchoirs vétustes de l'IMP de Nivelles, ainsi que pour acquérir l'électroménager destiné aux cuisines des nouvelles unités du SRJ.

Egalité des chances

Nous ne sommes pas tous égaux face aux injustices et à la violence. C'est pourquoi le Brabant wallon estime qu'il est essentiel de soutenir les projets destinés à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre les violences faites aux femmes, le nombre de féminicides étant en hausse constante (au moins 24 décès en 2022 et déjà 21 féminicides fin juillet 2023).

Ainsi, dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, la Province réitère sa campagne « Ruban blanc », qui a pour objectif de sensibiliser contre ce fléau. Depuis 2022, la campagne cible particulièrement les jeunes, compte tenu du fait qu'ils sont de plus en plus exposés à ces phénomènes de violences dans leurs relations amoureuses.

Le Brabant wallon mettra également toute son énergie à la mise en place d'un « centre de prise en charge des violences sexuelles » (CPVS) suite à la décision récente du Gouvernement fédéral en ce sens. Nous mettrons notre expertise et notre réseau à disposition pour le rendre opérationnel dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, un budget de 10.000 euros est destiné à soutenir les associations actives dans le domaine de l'égalité des chances, telles que Cœur à Corps, La Clinique du Lien, Les Tamaris,...

Il existe également une plateforme de concertation organisée par la Province du Brabant wallon, qui réunit une quarantaine d'institutions et de professionnels plusieurs fois par an autour de la problématique des violences entre partenaires.

Enfin, plusieurs formations sont organisées annuellement par Formation BW à l'attention des professionnels actifs dans le domaine de l'égalité des chances et des violences au sein du couple (médecins généralistes, magistrats, intervenants psychosociaux, ...).

Jeunesse et citoyenneté

Le cycle de la vie est immuable, et les jeunes d'aujourd'hui seront les acteurs du monde de demain. Il est donc indispensable de les aider à devenir des adultes responsables et conscients des enjeux qui se présenteront à eux.

C'est dans cette optique que le Brabant wallon poursuit inlassablement son devoir de mémoire, en organisant pour près d'un millier d'élèves de 5^{ème} et 6^{ème} secondaires des écoles du Brabant wallon des sorties scolaires à Breendonk et à la Caserne de Dossin (28.000 euros). Il soutient notamment l'association Territoires de la Mémoire » (6.750 euros), qui a pour objectif de sensibiliser tant les jeunes que les adultes au travail de mémoire, de les éduquer au respect de l'autre et d'encourager leur implication dans la construction d'une société démocratique qui garantit les libertés fondamentales.

Ce travail est d'autant plus important aujourd'hui, dans un monde où les partis extrémistes ne font que gagner à nouveau du terrain et où l'on a pu assister ces derniers mois à la multiplication des conflits armés. Il est donc primordial de sensibiliser nos jeunes aux dangers suscités par la montée des courants d'extrême droite et d'extrême gauche.

De la même manière, il est indispensable de former notre jeunesse aux gestes qui sauvent. C'est pourquoi la Province, qui dispose d'un service de formation de secours à la pointe, a mis sur pied l'action « Réaction 112 », qui consiste à dispenser gratuitement une formation aux premiers secours à destination des jeunes de 14 à 18 ans. Le budget alloué à ces formations est d'environ 15.000 euros.

Mais la formation de la jeunesse passe également par le divertissement et l'épanouissement personnel. L'opération « Place aux Jeunes », qui rencontre toujours un vif succès auprès des jeunes et des communes participantes, est donc reconduite cette année encore.

De même, la Province continue à soutenir le SIEP, qui propose aux jeunes un accompagnement destiné à les aider à choisir leur orientation professionnelle, à hauteur de 40.000 euros.

Enfin, la Province soutient le secteur de la Jeunesse par l'octroi d'aides ponctuelles ou récurrentes à certains de ces acteurs, tels que Infor Jeunes (45.000 euros), le centre d'expression et de créativité « Musée du Tilt » (40.000 euros), ou encore quatre des cinq AMO du territoire, à hauteur de 10.000 euros chacune, dans le cadre du projet spécifique « Solidarité ».

La Chaloupe bénéficie par ailleurs d'un crédit spécifique de 75.000 euros dans le cadre du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province pour son action « Délibère-toi », qui a permis, depuis son lancement, à plus de 30.000 jeunes de terminer idéalement leur année scolaire par une nouvelle expérience. Les stages proposés visent à valoriser leur savoir-faire et leur savoir-être et permettent aux jeunes, dès la première secondaire, de s'investir dans cinq domaines d'activités différents.

Enfin, un partenariat a été développé avec l'asbl Olympic Urban Festival, dont l'objectif est l'inclusion par le sport. Ce partenariat devrait conduire à l'organisation d'une édition Urban

Youth Games en avril 2024 sur le territoire du Brabant wallon, pour laquelle une subvention de 15.000 euros a été inscrite.

Au cours de cette journée, des enfants valides et non valides s'affronteront dans un challenge sportif durant lequel ils seront confrontés au handicap pour mieux comprendre les difficultés qu'il engendre au quotidien.

Culture

La culture permet de s'évader, de s'épanouir au travers d'expériences enrichissantes et constitue indéniablement une ouverture sur le monde qui nous entoure. C'est pourquoi, le Brabant wallon soutiendra cette année encore le développement et le déploiement d'une offre culturelle locale de qualité, accessible au plus grand nombre tout en veillant à ce que ces budgets soient majoritairement consacrés aux artistes et opérateurs culturels.

En 2024, ce sont à nouveau des budgets importants qui seront consacrés au secteur culturel, que ce soit par l'attribution de crédits spécifiques à des partenaires culturels du territoire (56.100 euros pour les Baladins du Miroir, 31.500 euros en faveur de la Fondation Folon, 64.800 euros pour la Maison du Conte, ...) ou par l'octroi d'aides pour des événements et actions culturelles plus ciblées (le WaHFF (25.000 euros), projet Street Art à Ottignies-Louvain-la-Neuve (25.000 euros), ...).

Les théâtres et centres culturels ne sont bien sûr pas oubliés (Le Vilar (29.700 euros), le Théâtre de La Valette (26.100 euros), le SPOTT (35.000 euros, auxquels s'ajoutent exceptionnellement un crédit supplémentaire de 25.000 euros pour l'organisation de leur triennale, ...) Le contrat de gestion du CCBW est également renouvelé (311.000 euros).

L'opération « Place aux artistes », pour laquelle un crédit de 350.000 euros est inscrit (crédit commun avec l'opération « Place aux Jeunes »), est reconduite cette année encore.

Le Brabant wallon poursuit enfin son intervention dans les dispositifs « Tournées Art et Vie » et « Spectacles à l'école » à hauteur respectivement de 70.000 et 50.000 euros.

Quant au soutien aux auteurs du Brabant wallon, la Province consacre annuellement 25.000 euros à l'acquisition de leurs ouvrages. Par ailleurs, elle participera une nouvelle fois à la Foire du Livre de Bruxelles, au vu du succès rencontré l'an dernier et de la visibilité apportée aux auteurs du territoire. Un budget de 17.000 euros y est consacré.

Parallèlement, le Brabant wallon continue à encourager la pratique de la lecture et de l'écriture, en particulier chez les jeunes. Elle intervient notamment dans les frais de fonctionnement des 13 bibliothèques de son territoire reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles (66.000 euros). Le Brabant wallon soutient également l'ensemble des bibliothèques non reconnues par le décret et leur consacre un crédit de 15.000 euros pour leur permettre d'acquérir également des livres, des jeux et des logiciels de gestion.

De même, le Brabant wallon intervient à hauteur de 15.000 euros dans les frais de fonctionnement de la bibliothèque itinérante « Place aux Livres », gérée par l'asbl Promolecture, qui bénéficie par ailleurs d'une subvention annuelle de 130.000 euros. 40.000 euros sont également inscrits au budget extraordinaire afin de procéder au remplacement du véhicule actuel, vieillissant, par un véhicule utilitaire électrique.

Par ailleurs, le Brabant wallon poursuit son soutien à la Fondation Laure Nobels, qui vise à soutenir la publication et la promotion d'œuvres littéraires écrites par des jeunes auteurs belges (9.000 euros).

Enfin, TV COM, qui couvre 24 des 27 communes du Brabant wallon, propose, en plus des actualités, des contenus culturels, événementiels et économiques de qualité en lien direct avec notre territoire. Le Brabant wallon est depuis toujours un partenaire solide de TV COM et soutient le média de proximité via un contrat de gestion. En 2024, la subvention est portée à 230.000 euros.

Tourisme et folklore

Le Brabant wallon est une terre riche en sites historiques et touristiques, dont quelques fleurons se trouvent dans le giron provincial. Par ailleurs, le tourisme est vecteur de développement économique et culturel de son territoire.

C'est pourquoi la législature qui s'achève a vu l'installation complète et définitive de la Maison du tourisme du Brabant wallon (M.T.B.W.) comme opérateur principal en termes de promotion touristique de notre Province. Le Brabant wallon lui maintiendra son important soutien en mettant à sa disposition des moyens matériels et humains, qui représente une subvention en nature de plus de 700.000 euros. En contrepartie, la Province refacture une partie de cet avantage en nature à concurrence de 100.000 euros.

Parmi les sites touristiques prisés du Brabant wallon, la Province dispose de domaines particulièrement appréciés. Ainsi, le Brabant wallon continue d'investir au Château d'Hélécine, notamment en programmant de nombreuses animations et activités de loisirs tout au long de l'année, pour un budget global de 120.000 euros.

Le Château d'Hélécine abrite également le Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon (MIABW), dont le contrat de gestion est renouvelé (13.500 euros).

Parallèlement, Le Bois des Rêves a inauguré sa nouvelle plaine de jeux en 2023 et accueillera le très attendu « spray park » en 2024. La réflexion concernant l'aménagement de l'ancienne plaine de jeux est en cours et permettra de compléter une offre de loisirs cohérente et complémentaire à destination des familles. Par ailleurs, un programme d'animation varié viendra soutenir cette offre touristique et culturelle tout au long de l'année (45.000 euros).

Une réflexion est également menée concernant les bornes de paiement des parkings ainsi que la pose de barrières. Celles-ci s'inscrivent dans la réflexion plus large entamée en 2022 et qui

visait à prendre en compte une juste et équitable maîtrise des coûts compatibles avec une qualité de services et d'accueil propre à un domaine public.

Quant au Musée de l'Eau et de la Fontaine (M.E.F.), qui s'est doté d'une nouvelle salle d'exposition et d'un nouvel espace de stockage, il continuera à accueillir de nombreux visiteurs au Bois des Rêves dont un très important public scolaire (+ 6.000 élèves/an). Un soutien de 30.000 euros reste dès lors maintenu pour leur permettre d'assurer cette mission, sans compter la mise à disposition des locaux et espaces de stockage au Bois des Rêves valorisée à près de 51.000 euros.

Le troisième lieu d'exception que possède la Province est le Dernier Quartier Général de Napoléon, qui poursuit son développement et pérennise le déploiement de son offre à destination des familles et des écoles notamment. Le budget de frais de fonctionnement des bivouacs et de reconstitution a donc été augmenté de 25.000 euros.

Parallèlement au rayonnement de ces trois sites, la Province continue de soutenir d'autres sites et événements touristiques phares du Brabant wallon, parmi lesquels la Fédération culturelle wallonne du Brabant et de Bruxelles (3.000 euros pour l'organisation d'activités dialectales) ou l'ASBL Abbaye de Villers-la-Ville (45.000 euros). Un crédit plus global de 25.000 euros est également prévu pour les événements et activités à caractère folklorique, touristique et historique.

Enfin, dans une dynamique transversale et supracommunale, le Brabant wallon veillera à l'opérationnalisation de l'étude Slow tourisme présentée aux 27 communes du Brabant wallon en 2023. En effet, il s'agira d'œuvrer, avec elles et les autres partenaires touristiques, à la création de trois boucles touristiques cyclables, tel que suggéré dans les fiches-actions de l'étude slow-tourisme.

Sport

Après avoir privilégié l'an dernier les investissements écoresponsables destinés à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments, tout type d'investissements sur les infrastructures sportives communales sera à nouveau soutenu cette année, avec un crédit augmenté à 500.000 euros.

De même, les investissements destinés à permettre à nos clubs d'acquérir du matériel de coordination et de sécurité seront soutenus à hauteur de 30.000 euros.

En effet, il n'est plus à démontrer que le sport contribue à réduire sensiblement les problèmes de santé et améliore la qualité de vie de ses pratiquants. Il n'est donc pas vain d'inciter nos concitoyens à pratiquer un sport dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, si certains pratiquent un ou plusieurs sports en amateurs, d'autres le(s) pratiquent de manière plus intensive, voire même de manière professionnelle.

C'est pourquoi la Province entend continuer également de soutenir l'organisation d'événements sportifs et les élites sportives, en y consacrant un budget de 130.000 euros.

De même, cette année encore, l'organisation du tournoi Challenger ATP 125 BW Open sera soutenue par la majorité MR-PS à hauteur de 25.000 euros. En effet, excepté l'European Open qui se tient chaque année à Anvers, il n'existe pas d'autre compétition internationale de tennis de ce niveau en Belgique. Le BW Open constitue donc une belle vitrine internationale.

Enfin, le sport n'est pas réservé aux seules personnes valides. Le Brabant wallon soutient dès lors largement les initiatives privées ou publiques destinées à permettre aux personnes porteuses de handicap de faire du sport ou d'emprunter du matériel par le biais de la ligue handisport.

Cultes et laïcité

Depuis la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues, la Province est tenue d'assurer le financement des établissements de morale laïque. Cette intervention au budget 2024 représente 648.550 euros.

Parallèlement, la Province est tenue d'intervenir dans le financement du déficit de 4 mosquées et 9 lieux de culte orthodoxes. Ce montant fluctue dès lors en fonction des budgets rentrés par ces lieux de culte.

Centre de prêt

Soucieuse de toujours rester aux côtés de ses communes et associations dans le cadre de leurs événements sportifs, culturels, locaux, ..., la Province met à leur disposition du matériel par le biais de son Centre de prêt.

Cette année, 60.000 euros seront investis pour remplacer les bâches usées, réparer le matériel détérioré ainsi que les planchers des chapiteaux et des podiums sur remorque.

En effet, le matériel mis à disposition est parfois mis à mal par ses utilisations fréquentes et nécessite donc d'être restauré ou remplacé pour continuer à pouvoir offrir un service de qualité.

* *
*